

ORGANISATION DES STAGES EN VUE DU DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE 2024-2025

Arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques,
 Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire
 Arrêté du 30 janvier 2024 portant modification de l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques

Année d'étude	Intitulé	Durée	Validation
DFGSO - 2e année	Stage d'initiation aux soins	2 semaines	DFGSO 2 ^e année
DFGSO - 3e année	Stage de maîtrise clinique	17 h	DFGSO 3 ^e année
DFASO - 4e année	Stage clinique en service d'Odontologie Annexe 2 de l'arrêté du 8 avril 2013	300 h en S7 300 h en S8	DFASO 4 ^e année
DFASO - 4e année	Stage hospitalier hors service d'odontologie Annexe 2 de l'arrêté du 8 avril 2013	100 h en S7 ou S8 (possibilité de le réaliser en 5 ^e année)	DFASO 4 ^e année
DFASO – 5e année	Stage clinique en service d'Odontologie Art. 6 et 15	300 h en S9 300 h en S10	DFASO 5 ^e année
	Stage hospitalier hors service d'odontologie Annexe 2 de l'arrêté du 8 avril 2013	100 h en S9 ou S10 (si pas réalisé en 4 ^e année)	DFASO 5 ^e année
6e année	Stage clinique en service d'Odontologie Art. 8 et 10 de l'arrêté du 8 avril 2013	450 h sur l'année universitaire - dont 100 h en Santé Publique	6e année
	Stage actif d'initiation à la vie professionnelle Art. 20 et annexe II de l'arrêté du 8 avril 2013	≥ 250 h	6e année